

Mesures effectives visant à réduire l'impact des pesticides

- Interdiction de débiter une pulvérisation lorsque la **vitesse du vent** est supérieure à 20 km/heure.
- Interdiction de pulvériser à moins de 50 mètres des **bords de toute parcelle qui jouxte un site d'établissement** (cours de récréation, écoles, internats, crèches et infrastructures d'accueil de l'enfance) durant les heures de fréquentation de celui-ci.
- Obligation d'utiliser un **matériel d'application qui réduit la dérive** de minimum 50%. [Liste de matériel anti-dérive](#)
Les produits phyto ne comportant pas les mêmes restrictions d'utilisation en matière de **zone tampon et de réduction de la dérive**, le CADCO en collaboration avec Protect'eau, a, pour votre facilité, repris les différentes zones tampons (en m) ainsi que le pourcentage minimum de réduction de dérive (en %) dans les tableaux des produits au lien suivant : [ici](#)